



## Ecole privée et délais de jury d'examen

Par **Stenotype**, le **22/09/2013** à **16:15**

Bonjour,

Inscrite dans une école privée, j'ai pu passer les examens finaux en juillet dernier. Nous n'étions que 2 candidates.

Or, bien que nous ayons passé toutes les épreuves dans les règles et que, nous l'avons su grâce à une de nos professeurs, nos notes semblent se prêter à l'obtention dudit examen, l'école n'a toujours pas organisé de jury d'examen et ne semble pas décidée à le faire.

Voilà presque 3 mois que nous attendons. L'an dernier, les 3 candidates précédentes ont attendu assez longtemps aussi, mais le jury d'examen a bel et bien eu lieu au mois de septembre.

Cette année, on nous répète qu'il est très compliqué de réunir tout le monde, on nous promet des dates qui sont toujours reportées.

N'y a-t-il pas une obligation d'organiser ce jury sous certains délais ? Peuvent-ils nous faire attendre ad vitam eternam ?

Dans le même temps nous ne savons pas s'il faut se réinscrire à l'école, et il m'apparaît compliqué de chercher du travail en ne sachant pas si j'ai réussi l'examen ou non...

J'ai de plus appris que les 3 candidates de l'année précédente ont certes eu confirmation de l'obtention du diplôme par voie orale suite au jury d'examen, mais elles n'ont toujours pas obtenu leur diplôme, plus d'un an après. L'école prétend qu'elle doit organiser une remise des diplômes formelle, mais elle ne semble pas décidée à le faire.

Le cursus coûte 5 000€ à l'année, et le diplôme obtenu est sensé être homologué bac+4.

Nous sommes nombreux à n'avoir payé cette formation à ce prix que parce que nous souhaitons obtenir le diplôme ensuite.

Mes perspectives d'avenir me paraissent compliquées sans ce diplôme, et la formation en elle-même ne justifie pas un tel prix si aucun document n'atteste que nous l'avons suivie.

Quels sont les obligations de cette école et nos recours si elle venait à ne pas les respecter ?

Je vous remercie par avance pour vos conseils.